



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Conseil exécutif

Le mardi 27 mai 2018

Local DKN-2419

19h30

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'Ordre du jour
3. Vice-présidente aux affaires internes
 - a) Adoption des procès-verbaux
 - b) Pochette transparente - *Agenda*
4. Présidente
 - a) Bourse de l'AED - augmentation au seuil minimal prévu pour le gala de reconnaissance et distinction ou exclusion
 - b) Transparence / transmission des procès-verbaux
 - c) Renouvellement avec VOLTAIC
 - d) Mise à jour des règlements généraux - avis au CA
5. Vice-Présidence aux affaires externes
 - a) Résumé des points abordés lors des deux derniers Caucus de la CADEUL
 - b) Problème de convocation des AG
6. Vice-présidence aux finances
 - a) Procédure pour commandites durant la session ;
 - b) Encadrement et suivi des comités à problèmes/ à surveiller pour la prochaine année
 - c) Budget prévisionnel de l'AED à préparer
 - d) Mise à jour comptable
7. Vice-présidence aux affaires sportives et saines habitudes de vie



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

a) Commandite de l'AED pour une portion de l'inscription pour les ligues intramurales.

8. Vice-présidence affaires académiques

a) Commande des Codes civils et guide académique

9. Varia

10. Fermeture

Étaient présents :

Paméla Roy

Olivier Deschênes

Camille St-Pierre

Sarah-Ève Sénéchal

Pierre Jacques-Huot

Clara Émond

Charles Bégin

Présidente

Vice-président aux finances

Vice-présidente aux affaires internes

Vice-présidente aux affaires externes

Vice-président aux communications

Vice-présidente aux affaires sportives et aux bonnes habitudes de vie

Vice-président aux affaires socioculturelles

Étaient absents :

Simon Plante

Frédéric St-Jean

Vice-président aux affaires académiques

Vice-président aux affaires professionnelles



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

1. Ouverture

Sarah-Ève Sénéchal propose l'ouverture

Pierre Jacques-Huot appuie.

Adopté à l'unanimité.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Olivier Deschênes veut ajouter un point concernant le comptable, ce sera une mise à jour.

Charles Bégin propose l'adoption de l'ordre du jour.

Sarah-Ève Sénéchal appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

3. Vice-présidence aux affaires internes [reporté après la Présidence]

a) Adoption des procès-verbaux

Sarah-Ève Sénéchal propose l'adoption des procès-verbaux.

Paméla Roy appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

b) Pochette transparente - Agenda

Camille St-Pierre dit que la compagnie qui produit l'Agenda propose de placer une pochette transparente à la fin de l'Agenda. Pour les 400 agendas qui seront produit, cela coûterait en tout 220\$ pour ajouter ces pochettes. Elle ne croit pas que ce serait nécessaire, mais elle veut quand même le proposer.

Olivier Deschênes est contre la prise de la pochette transparente.

Pierre Jacques-Huot dit que c'est inutile.

L'exécutif décide donc à l'unanimité de ne pas prendre les pochettes transparentes.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

4. Présidence

a) Bourse de l'AED – augmentation au seuil minimal

Paméla Roy dit qu'il manque de l'information et qu'il va falloir qu'elle s'informe. Elle voulait savoir si l'AED pouvait remettre son prix de 500\$ au Gala de reconnaissance et de distinction, considérant que l'Association étudiante est un organisme à but non lucratif et qu'elle ne fait pas nécessairement énormément d'argent. Elle s'est fait dire que non, ce n'est pas possible. La distinction remise aux étudiants doit être de 1000\$ pour que le prix soit remis au Gala de reconnaissance et distinction. Il y a toujours la proposition des trois options disponibles, mentionnées lors du conseil consultatif du 8 mai 2018. Si on veut garder le montant à 500\$, on va pouvoir se faire aider mais on ne pourra pas le remettre au Gala.

Olivier Deschênes dit que dans le budget de **Carol-Ann Racine** d'il y a 2 ans, en 2016, ils ont créé une bourse sans mettre d'argent dans le compte, pour générer une bourse annuelle de 500\$. Pour faire cela, il faut avoir 13 000\$ dans le compte.

Paméla Roy dit que 13 000\$ fait des intérêts chaque année. Mais si on veut augmenter la bourse à 1 000\$ il va falloir rajouter 13 000\$ pour que ça reste à 1 000\$ chaque année. Elle croit que ce ne serait pas possible de donner plus de 500\$.

Charles Bégin est d'avis que l'on pourrait donner la bourse au Grand Maillet.

Paméla Roy dit qu'il faut trouver un moyen de le donner sans que l'on sorte du Gala de reconnaissance et de distinction.

Camille St-Pierre ne comprends pas pourquoi il faudrait rajouter 13 000\$ pour pouvoir donner 1 000\$.

Charles Bégin dit que ce montant ne fait que générer le montant que le Comité de la bourse pour donner la bourse sans jamais déboursier plus d'argent, c'est qu'on ne veut pas utiliser le 13 000\$ en tant que tel, mais seulement les intérêts que ce montant produit.

Paméla Roy dit qu'en ce moment, dans le fond d'enseignement et de recherche, où la bourse de l'AED est, il y a 500\$ pile. Habituellement, le montant est remis non officiellement au Grand Maillet et qu'il est ensuite remis officiellement au Gala de reconnaissance et distinction. Elle propose que cette année on pourrait envoyer le chèque par la poste avec une lettre officielle signée par la Doyenne, et que le montant soit donné non-officiellement au Grand Maillet.

Sarah-Ève Sénéchal demande si c'est sûr que ce ne serait pas remis au gala du Grand maillet?

Paméla Roy dit qu'au gala c'est sûr que non, puisqu'il est toujours donné l'année suivante, sinon cela ne marche pas avec l'année financière.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Sarah-Ève Sénéchal dit dont qu'au Gala du Grand maillet ce serait 500\$ qui serait remis en bourse, mais qu'au Gala de reconnaissance et de distinction ce serait 1 000\$. Elle dit que pour que l'AED puisse continuer de donner une bourse lors du Gala de reconnaissance et distinction, on n'a pas le choix de donner 1 000\$.

Pierre Jacques-Huot dit que l'association donnerait donc 1 500\$ en tout?

Paméla Roy dit que oui.

Charles Bégin dit que le fait que l'on remette le prix à un gala ou un autre, la personne est contente tout de même. Il ne croit pas que les gens vont s'en soucier si on ne remet pas le prix au Gala de reconnaissance et de distinction.

Olivier Deschênes dit qu'au pire il est possible de sortir un chèque de 500\$ de la part de l'AED et de le remettre directement au Grand Maillet.

Paméla Roy dit qu'il ne faut pas oublier qu'au Gala de reconnaissance et distinction il y a la remise de beaucoup plus gros prix qui correspondent à par exemple la plus haute cote dans tel cours. La bourse de l'AED tant qu'à elle c'est plus une reconnaissance d'implication et donc c'est quand même en lien avec le Gala de reconnaissance et de distinction. Elle se demande si financièrement il est possible de mettre 26 000\$ dans un compte à part pour nous permettre d'offrir le prix de 1 000\$. Elle comprend aussi que c'est un souci d'équité du fait de ne pas nous permettre de donner 500\$ alors que tous les autres doivent donner un minimum de 1 000\$.

Pierre Jacques-Huot ne comprends pas pourquoi il ne serait pas possible de donner 1 000\$ au Grand Maillet?

Paméla Roy dit que si on donne 1 000\$, c'est qu'on donne plus que ce que l'on peut avec le 13 000\$ que l'on a mis de côté.

Olivier Deschênes dit que dans le fond on donne la bourse, qui est le capital du 13 000\$.

Pierre Jacques-Huot demande s'il faut s'inscrire pour la bourse de l'AED.

Paméla Roy dit que oui.

Sarah-Ève Sénéchal dit qu'on pourrait dire aux années prochaines de mettre plus d'argent petit à petit dans ce compte pour pouvoir retourner un jour au Gala de reconnaissance et de distinction si on veut.

Paméla Roy dit que l'on pourrait s'engager à mettre 1 000\$ de plus dans ce compte.

Olivier Deschênes dit que l'an passé on a fait un gros coup, on a mis 13 000\$ d'un coup pour faire fructifier le tout pour que ce soit payant pour les autres AED. Ce ne serait pas tellement à nous tout de suite de



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

remettre de l'argent dans ce fond, et on pourrait s'engager dans nos mandats de transition de regarder avec les gens pour continuer de mettre un montant et faire encore plus fructifier le 13 000\$.

Charles Bégin propose de garder à 500\$ et que le chèque soit remis directement au Grand Maillet.

Olivier Deschênes ajoute qu'il propose comme modalité financière que l'AED le sortira de ses poches directement et se remboursera par le compte (à vérifier si c'est possible de faire cela).

Sarah-Ève Sénéchal appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.

b) Transparence/transmission des procès-verbaux

Paméla Roy dit qu'elle voulait juste s'en assurer mais le Conseil d'administration dit qu'il faut lui transmettre les procès-verbaux dans un délai raisonnable. Elle allait leur envoyer mais elle voulait simplement valider de la procédure à suivre à ce niveau.

Camille St-Pierre dit que ceux qu'elle a déjà fait, elle peut leur envoyer.

Paméla Roy dit que de toute façon c'est écrit dans les règlements généraux, que l'on doit leur envoyer les procès-verbaux dans un délai raisonnable.

Sarah-Ève Sénéchal demande s'il faut les adopter.

Camille St-Pierre dit que oui, les procès-verbaux qu'elle a soumis depuis le dernier conseil exécutif, il va falloir les adopter.

c) Renouvellement avec Voltaic

Charles Bégin dit que c'est lui qui rencontre la personne de Voltaic demain.

Paméla Roy dit que d'habitude c'est la présidence qui signe, il devra donc la tenir au courant.

Olivier Deschênes lui dit qu'il pourrait demander une soumission, et que dès qu'on aura fait les changements au Registraire des entreprises on sera en mesure de signer le contrat.

Charles Bégin dit que la proposition est la même que l'an dernier. Il dit que Voltaic offre de faire les photos de l'exécutif de l'Association étudiante gratuitement.

Paméla Roy présente l'offre de partenariat. Elle décortique le contrat offert par Voltaic avec les différents tarifs.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Olivier Deschênes dit que c'est écrit à un endroit que l'AED a droit à un shooting photo.

Paméla Roy continue en mentionnant que Voltaic donne un rabais de 10% pour chaque événement couvert par l'AED dans le cadre du partenariat, et offre un 2.5% supplémentaire pour les événements organisés par l'AED si Voltaic est engagé pendant plus de six heures, durant les intégrations.

Sarah-Ève Sénéchal dit que lors des intégrations, c'est juste le cocktail et c'est pour une durée de deux heures.

Paméla Roy ajoute que Voltaic offre un shooting photo gratuit au conseil exécutif de l'Association étudiante, comme elle l'avait mentionné plus tôt, à la place de 10\$ par portrait par personne. De plus, l'offre Voltaic offre 50% de rabais pour les photos de l'exécutif des autres comités.

Olivier Deschênes propose de payer un shooting photo aux membres de comités, pour s'être impliqué au sein des comités.

Sarah-Ève Sénéchal dit qu'on a 26 comités, elle n'est pas d'accord à ce que l'AED leur paye une séance photo.

Camille St-Pierre dit qu'elle est contre cela va coûter une fortune.

Pierre Jacques-Huot dit qu'on peut quand même le proposer aux comités pour la séance photo.

Paméla Roy dit qu'il va toujours falloir faire affaire avec Voltaic, sinon, on préjudicie l'entente, et ça ne marche pas. Elle lit une clause mentionnant qu'un photographe bénévole qui n'est pas payé monétairement mais avec de la nourriture est exempt et que cela ne préjudicie pas l'entente. Par contre, elle mentionne que la clause n'est vraiment pas écrite clairement et que **Charles Bégin** devra regarder cela avec le responsable lors de leur rencontre.

Sarah-Ève Sénéchal dit que si c'est un bénévole non payé ça fonctionne.

Olivier Deschênes dit que justement, le bénévole n'est pas payé, mais qu'on lui donne le droit de prendre des bouchées et de boire au cocktail.

Paméla Roy dit que c'est plus clair pour elle maintenant mais qu'il devra quand même éclaircir la clause.

Charles Bégin propose de mettre ce partenariat sur le groupe des comités lorsque cela va être signé.

Paméla Roy dit qu'après la rencontre de **Charles Bégin** avec le responsable, on va pouvoir signer le tout.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

d) Mise à jour des règlements généraux – avis au CA

Paméla Roy dit que c'est le conseil d'administration qui doit faire la modification aux règlements généraux.

Sarah-Ève Sénéchal dit qu'il faut changer la CADED pour la FEDQ.

Camille St-Pierre dit qu'il faut ajouter le comité de droit fiscal et la clinique juridique itinérante.

Paméla Roy dit qu'en effet, les nouveaux comités ne sont pas encore inclus dans le règlement.

Sarah-Ève Sénéchal demande s'il faut mettre dans les règlements généraux de comité de la FEDQ, puisque le comité n'existe que pour une année.

Olivier Deschênes dit qu'on ne l'ajoute pas dans le règlement puisque c'est déjà dans le mandat de la vice-présidence aux affaires externes.

Sarah-Ève Sénéchal demande si on peut écrire dans les règlements généraux, qu'à chaque fois que le colloque de la FEDQ se produit à Québec, qu'il y a un comité qui se crée d'office.

Olivier Deschênes dit que cela doit se voter en Assemblée générale.

Paméla Roy dit que oui, mais que le conseil d'administration doit quand même les écrire avant, donc nous on doit soulever les points, qui seront dans le procès-verbal, et les membres du conseil d'administration vont lire le procès-verbal et ajouter le tout aux règlements généraux.

5. Vice-présidence aux affaires externes [après la vice-présidence aux affaires internes]

a) Résumé des points abordés lors des deux derniers Caucus de la CADEUL

Sarah-Ève Sénéchal parle d'abord du caucus de la CADEUL du 27 mai 2018, elle mentionne qu'il y a eu des ateliers de planification, il y a aussi eu la plateforme de revendication qu'il va y avoir pour les élections. Ce que la CADEUL va demander aux élections, c'est d'abord qu'il y ait plus de réinvestissement dans le réseau de l'enseignement supérieur. La CADEUL va aussi demander de s'adapter à la réalité étudiante, surtout pour les parents étudiants puisque présentement, la pension alimentaire est calculée comme si c'était les parents qui recevaient, mais en réalité, cela devrait être calculé comme si la pension allait seulement aux enfants. Ils veulent que cela change au niveau du calcul des bourses. La CADEUL aimerait créer des ressources éducatives libres. Il s'agit d'un site Internet où l'on peut suivre des cours de différentes universités, toute la documentation s'y retrouve. De plus, la CADEUL veut que les universités soient plus transparentes, puisque celles à Charte, comme par exemple l'Université Laval ou de Montréal, font un peu tout dans leur coin. Par contre, les Universités du Québec, par exemple l'UQAM, n'ont pas le choix que tout soit public. La CADEUL aimerait aussi qu'il y ait un Conseil des universités du Québec, donc toutes les



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

universités se regrouperaient et il y aurait des étudiants de toutes les universités et de tous les niveaux. Ensuite, un point a été abordé concernant la rémunération et les avantages à haute administration universitaire. En fait, la rectrice a présentement un chauffeur privé, la CADEUL aimerait donc que la rectrice n'ait plus de chauffeur privé.

Pierre Jacques-Huot croit que la rectrice de l'Université est en mesure de se conduire elle-même.

Sarah-Ève Sénéchal ajoute qu'à long terme, la CADEUL veut soutenir la lutte contre les agressions à caractères sexuelles, qu'il est tout-à-fait normal à ce que l'on continue à soutenir cette lutte.

Olivier Deschênes veut savoir si c'est déjà des sujets qui ont été votés en caucus.

Sarah-Ève Sénéchal dit que oui, c'est déjà voté. Elle mentionne qu'elle n'a pas nécessairement pour ça, mais que clairement, pour la lutte contre les agressions à caractères sexuelles est une lutte qui doit se faire, donc elle l'inclut dans son mandat. Elle mentionne qu'ensuite il y avait l'intention de favoriser la rétention des étudiants internationaux, présentement, la réglementation a été enlevée pour que ce soit le même prix pour toutes les universités. Elle ajoute que c'est un calcul compliqué. En résumé, si les étudiants restent par exemple 20 ans au Québec, ils peuvent se faire rembourser une partie des frais de scolarité, soit le montant supplémentaire. Le but est de retenir les étudiants internationaux au Québec.

Paméla Roy réexplique que le but de la résolution prise est de favoriser la rétention des étudiants internationaux au Québec.

Sarah-Ève Sénéchal dit que lors du caucus du 17 juin 2018, la CADEUL a voté sur le mémoire concernant la réforme du mode de scrutin. Comme nous étions déjà d'accord elle a directement voté oui. Ensuite, en ce qui a trait au référendum du laisser-passer universitaire, on n'a pas encore de mandat officiel en tant qu'AED. La CADEUL voulait pouvoir se positionner ouvertement en faveur de l'instauration du laisser-passer universitaire au moment du référendum. La CADEUL aurait fait de la publicité en faveur du Oui, car elle aurait été le camp du Oui. Finalement, cela devient à ce que présentement la CADEUL est en faveur, mais pas pendant le référendum, puisqu'elle a quand même beaucoup d'influence durant le référendum.

b) Problème de convocation des Assemblées générales

Sarah-Ève Sénéchal s'est fait dire par l'instance de la CADEUL qu'on ne publiait pas assez d'avance la convocation des Assemblées générales. Il faut le publier au moins 5 jours d'avance

Camille St-Pierre propose de les publier 3 dimanches d'avance dans l'AEDiffusion, et la semaine d'avant sur la page Facebook de l'AED, ainsi que durant les Assemblées générales.

Olivier Deschênes demande s'il va falloir payer de la pizza.

Camille St-Pierre dit seulement à l'assemblée spéciale, sinon non.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Olivier Deschênes dit que l'an dernier, il n'y a pas eu d'assemblée générale d'hiver.

Paméla Roy dit que non il n'y a pas eu d'assemblée générale d'hiver, mais une assemblée spéciale.

Olivier Deschênes dit qu'il est censé y avoir une assemblée générale d'hiver où on y fait une mise à jour budgétaire.

Sarah-Ève Sénéchal dit qu'elle a beaucoup de choses à faire voter. Par contre, on doit seulement le faire voter en assemblée générale, par exemple le laisser-passer universitaire. On doit aussi voter si on est faveur ou non pour le référendum. Il y a plusieurs autres éléments que l'on va devoir faire voter en assemblée générale. Elle dit qu'elle va regarder la date prévue pour l'assemblée générale en septembre, mais que ce serait plaisant d'en faire une avant, puisqu'en réalité, elle aurait besoin d'une assemblée générale maintenant.

Camille St-Pierre propose de faire une assemblée spéciale le 12 septembre 2018 pour faire voter les différents points. Il va falloir faire de la publicité durant les semaines d'intégration.

6. Vice-présidence aux finances

a) Procédure pour commandites durant la session

Olivier Deschênes dit qu'il a essayé de concevoir un processus pour les comités qui veulent faire des demandes de commandite en cours de session, et que ce soit un processus plus facile. Il a donc mis au point un formulaire. Il s'agit d'un formulaire où les comités vont pouvoir remplir une activité qu'ils veulent se faire financer et ensuite, ils vont demander le montant désiré. Il a fait en sorte que la demande doit toujours se faire au moins 30 jours avant que l'activité ait lieu, cela fait en sorte que l'exécutif a une marge de manœuvre pour pouvoir voter la commandite en conseil exécutif. Une fois que le comité aura rempli le formulaire, un courriel lui sera directement envoyé pour que nous soyons au fait des demandes qui ont été faites.

Paméla Roy veut savoir s'il y a possibilité de mettre le lien sur un « drive » où les autres exécutants y auraient accès.

Olivier Deschênes dit qu'il va le publier sur le groupe des comités en publication épinglée pour que les membre puissent y avoir accès peu importe le moment de l'année.

b) Encadrement et suivi des comités à problèmes/ à surveiller pour la prochaine année

Olivier Deschênes dit qu'il l'avait mis dans son point à aborder, mais que ce pourrait être n'importe quel autre exécutant qui en parle. Il a vu que certains comités avaient besoin d'un accompagnement.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Paméla Roy dit que **Camille St-Pierre** et elle ont prévu une rencontre sur certains comités. Elles désirent rencontrer le comité des Law Games pour la poursuite de leurs activités, elle va ajouter **Olivier Deschênes** à la rencontre, mais cela consistera surtout sur l'organisation et leur façon de procéder que la rencontre aura lieu. Elles ont aussi une rencontre pour le comité du Grand Maillet.

Camille St-Pierre dit que la rencontre avec le Grand maillet n'est pas vraiment au niveau finance, mais plus au niveau de la gestion du comité.

Paméla Roy ajoute que pour le comité du GRAAL il était important de faire une rencontre. Elle voulait sensibiliser tous les membres du comité en ce qui a trait au processus d'intégration et des règles qui l'entoure. Elle ajoute que le comité qu'elle rencontre personnellement, c'est le président de la Troupe de théâtre. Elle veut seulement lui dire qu'on est une équipe et qu'il ne doit pas jouer dans le doc de l'exécutif et les mettre au courant des grosses décisions monétaires qui se prennent au courant de la prochaine année.

Olivier Deschênes dit que c'est écrit dans les Règlements généraux, toute dépense de 500\$ et plus doit être justifiée.

Paméla Roy ajoute qu'elle rencontre aussi le journaliste qui entre en première année qui se fait initier à l'automne.

Sarah-Ève Sénéchal dit que la FEDQ n'a pas accès au compte, et même si elle reçoit un chèque ou quoi que ce soit, elle ne peut pas le faire.

Olivier Deschênes dit qu'il va falloir mettre en place une plateforme pour que les universités envoient rapidement le 2 000\$ et que ce soit payé.

Paméla Roy dit qu'en fait la question à Sarah-Ève Sénéchal est que vu qu'on ne peut pas signer, et qu'on n'a pas accès au compte, qu'est-ce qu'on fait?

Olivier Deschênes dit que l'Université de Montréal a tous les outils pour que cela débouche, et il ne comprend pas pourquoi c'est si long à avoir accès au compte de la FEDQ.

Sarah-Ève Sénéchal dit que pour l'instant son comité est signataire, mais que le vice-président aux affaires externes de l'Université de Montréal ne sait pas qu'il y a un compte. Elle devra donc s'adresser à l'ancienne exécutante. Elle veut que ce soit rapide pour pouvoir signer différents contrats. Elle ajoute qu'il faut faire un dépôt sur le compte et que ça lui prendrait le 2 000\$ pour le dépôt.

Olivier Deschênes dit qu'on va donner les fonds au nom de l'AED et que la FEDQ nous remboursera après. Il dit que Sara-Ève Sénéchal est rendue administratrice de l'entreprise et qu'elle devrait être en mesure de se présenter pour pouvoir faire les paiements.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Paméla Roy dit que Sarah-Ève Sénéchal n'a pas encore accès au compte.

Olivier Deschênes dit à Sarah-Ève Sénéchal de contracter au nom de la FEDQ si elle doit faire un versement prochainement. Elle est rendue administratrice de l'entreprise et elle peut toujours engager l'entreprise.

Sarah-Ève Sénéchal dit qu'elle comprend parfaitement, mais que c'est devenu seulement sur une question d'argent.

Paméla Roy dit que dès qu'on va avoir accès au compte on va pouvoir accélérer le tout et lui régler ce problème.

c) Budget prévisionnel de l'AED à préparer

Olivier Deschênes dit qu'il a envoyé aux autres exécutants les budgets finaux de l'an dernier et de l'autre année d'avant. Il demande à chacun des exécutants de faire son budget prévisionnel, dans le format qui a été utilisé au conseil consultatif pour la demande de commandite. Il veut préparer un budget prévisionnel de toute l'AED et des comités pour l'assemblée générale d'automne. Cela ne presse pas pour l'instant, mais les exécutants de devraient pas attendre pour faire leur budget.

d) Mise à jour comptable

Olivier Deschênes dit que le comptable a confirmé que la saga était terminée avec Revenu Québec. Nous devrions recevoir sous peu un chèque d'environ 14 000\$ pour un retour d'impôt des années 2015-2016 et 2016-2017. Un autre chèque de 11 000\$ environ correspondant au retour d'impôt de 2017-2018 devrait être envoyé d'ici 6 à 8 semaine au local de l'AED. Au final, le comptable prévoit que l'Association étudiante devrait toucher environ 23 000\$, on va finalement avoir 25 000\$. Il ne reste aucune procédure à faire à ce niveau.

7. Vice-présidence aux saines habitudes de vie

a) Commandite de l'AED pour une portion de l'inscription pour les ligues intramurales

Clara Émond dit que l'AED donne toujours 15% sur le prix d'inscription à chaque participant sur une équipe. L'an dernier, l'AED a décidé de donner 20% de rabais plutôt que 15% sur le prix d'inscription. Elle veut que l'AED donne 20% cette année.

Paméla Roy dit qu'elle devra faire une demande sur sa commandite.

Clara Émond dit que ce serait à voir aussi avec le budget que l'Association a cette année.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Paméla Roy lui dit de l'ajouter à sa demande de commandite.

8. Vice-présidence aux affaires académiques

Paméla Roy dit que **Simon plante** n'est pas présent donc report du point.

9. Varia

Aucun varia.

10. Fermeture

Paméla Roy propose la fermeture du conseil exécutif.

Camille St-Pierre appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.